



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 septembre 2023



DELIBERATION N°2023-039

L'an 2023, le 25 septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Sandrine CURTET À Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN À Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/07/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17/07/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-039 : Dépôt de demandes d'autorisation du droit des sols en vue de la restauration de l'église Saint-Paul

Didier PERRIN, Rapporteur

CONSIDÉRANT que l'église Saint Paul, bien communal situé au 145 rue de l'église à Noyarey, nécessite des travaux de restauration : démolition de la chaufferie présentant des désordres, désamiantage des couvertures, réfection de la couverture en tuiles canal, reprise de maçonnerie en tête de murs, réfection des enduits à la chaux en soubassement, réparation des vitraux ;

PROPOSE :

- d'autoriser le Maire, ou à défaut, la Première Adjointe, à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet, et notamment le dépôt de la demande de "Déclaration Préalable" et celui de "l'Autorisation de Travaux" relative aux établissements recevant du public.

- d'autoriser le Maire, ou à défaut, la Première Adjointe, à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires financiers, ainsi qu'à signer tous les actes à intervenir en exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire, ou à défaut, la Première Adjointe, à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet, et notamment le dépôt de la demande de "Déclaration Préalable" et celui de "l'Autorisation de Travaux" relative aux établissements recevant du public.

AUTORISE le Maire, ou à défaut, la Première Adjointe, à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires financiers, ainsi qu'à signer tous les actes à intervenir en exécution de la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 27/09/2023

Reçu en préfecture le : 27/09/2023

Exécutoire le : 27/09/2023

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/09/2023

**Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA**

